



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



DNCA ACTIONS EURO PME

Contribuer au financement de petites et moyennes entreprises de la zone Euro

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

DNCA ACTIONS EURO PME

- Une gestion de conviction prenant en compte la responsabilité d'entreprise et visant à exclure les sociétés les moins bien notées selon les critères ESG.
- Un soutien au développement et au financement des petites et moyennes entreprises européennes, notamment françaises
- Une solution éligible au PEA et au PEA-PME

CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA ZONE EURO

L'équipe de gestion sélectionne des sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes qui, d'une part emploient moins de 5000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaire annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Ces sociétés interviennent dans de multiples secteurs d'activité, sur des segments de marché souvent très spécialisés. Innovantes, elles peuvent mettre leur savoir-faire spécifique au service des grandes entreprises. Le Fonds constitue une opportunité de diversification par rapport à un portefeuille actions classique qui privilégie plutôt les grandes sociétés.



POINT D'ATTENTION DNCA Actions Euro PME permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de DNCA Finance.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.



voir définitions page 4

PARTICIPEZ À L'ÉVOLUTION D'UN SEGMENT D'ENTREPRISES CHOISIES POUR LEUR POTENTIEL DE CROISSANCE

Les PME sont par nature plus risquées et peuvent être plus fragiles, mais celles-ci peuvent afficher, en contrepartie, des performances supérieures aux grandes entreprises. Leur petite taille peut les rendre plus réactives pour s'adapter au contexte économique et plus flexibles face aux changements d'environnement. Elles sont en outre souvent ciblées par les grands groupes à la recherche d'expertises spécifiques.

« Ces PME sont parfois méconnues du grand public et jouent pourtant un rôle majeur dans l'économie »

Daniel DOURMAP,
Gérant de DNCA
Actions Euro PME

2 QUESTIONS AU GÉRANT DE DNCA ACTIONS EURO PME

Pourquoi investir dans les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire de la zone euro ?

« Ces PME sont parfois méconnues du grand public et jouent pourtant un rôle majeur dans l'économie. Elles privilégient l'innovation, cherchent à se tourner vers l'international et peuvent se positionner sur des produits de niche à forte croissance. Celles qui ont un caractère familial ont, par vocation, une vision de long terme qui peut permettre de créer de la valeur dans le temps. Si l'on prend l'exemple français, les PME et les ETI représentent plus de 50 % de l'emploi salarié et réalisent 50 % du chiffre d'affaires toutes tailles d'entreprises confondues⁽¹⁾. Mais si les petites et moyennes valeurs peuvent offrir plus des perspectives intéressantes, ce segment cache aussi de grandes disparités. Il faut donc opérer une sélection individuelle des sociétés. »

(1) Annexe au projet de loi de finance 2017

Comment sélectionnez-vous les entreprises dans lesquelles vous décidez d'investir ?

« La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Cet univers des PME est vaste. Forts de nos rencontres régulières, de notre proximité avec ces entreprises et de notre expertise, notre objectif est de découvrir avant les autres leur potentiel, de détecter celles ayant une croissance soutenue et de les accompagner dans leur développement. En parallèle de critères purement financiers, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises selon des critères extra-financiers en excluant les sociétés les moins bien notées de l'univers d'investissement. »

PROFIL DE RISQUE

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est également soumis aux risques suivants : risque actions, risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire, risque de taux, risque de liquidité, risque de change, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de DNCA Finance sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Daniel DOURMAP

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de l'OPCVM consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance. La performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR +50% CAC PME DNR en euros. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

EN SAVOIR +

Société de gestion	DNCA Finance
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type OPCVM
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Nourricier	Non
Classification SFDR	Article 8
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾ - d'investissements durables	0% 0%
Risque de perte en capital	Oui
Durée de placement recommandée	5 ans
Devise de référence	Euro
Indice de référence	Pas de référence officielle. À titre indicatif, il peut être comparé a posteriori à l'indice composite 50 % MSCI EMU SMALL CAP dividendes nets réinvestis + 50 % CAC PME dividendes nets réinvestis en euro. MSCI EMU : Morgan Stanley Capital International European Monetary Union. Indice actions représentatif des petites capitalisations des places boursières de la zone euro dans leur ensemble. Il est disponible sur www.msibarra.com . Le CAC PME est un indice représentatif de l'univers des petites et moyennes entreprises cotées françaises et éligibles à l'enveloppe fiscale PEA-PME. Il est disponible sur www.euronext.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Date de création	28 août 2014
Code ISIN	FR0011891506 (part R)
Affectation des résultats	Capitalisation
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME), Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE
Abonnement	Oui
Frais d'entrée ⁽²⁾ maximum	3,00 % pour le réseau distributeur
Frais de sortie ⁽²⁾	Néant
Frais de gestion et autres frais	2,09% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > Dont rétrocession au réseau distributeur 1,32 %
Coûts de transaction	0.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part, cours inconnu
Souscription minimale initiale	Un dix-millième de part
Commission de surperformance	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit
Valeur liquidative d'origine	1000 €
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Indicateur Synthétique de Risque ⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **DNCA Finance peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec l'OPC. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011891506/detail> ou sur le site internet www.dnca-investments.com. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0011891506/detail>.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. - (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par DNCA Finance à partir de sources qu'elle estime fiables. DNCA Finance se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. DNCA Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.dnca-investments.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et DNCA Finance qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et DNCA Finance sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, DNCA Finance et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

DNCA Actions Euro PME est un FCP de droit français géré par DNCA Finance.

DNCA Investments, une marque commerciale de DNCA Finance.

DNCA Finance - Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 - Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. www.dnca-investments.com.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros - 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.